

CŌNVICTION ESG



AVRIL 2024

Schelcher_Prince
Gestion

Sommaire

Préambule.....	3
Contexte de renforcement de l'investissement durable.....	4
Notre réponse.....	5
• Approche normative et sectorielle.....	5
• Gérer les risques ESG de nos portefeuilles.....	6
• Mesurer les impacts de nos fonds.....	7
Nos moyens au service de la Recherche ESG.....	10
• Moyens techniques.....	10
• Moyens humains.....	10
• Une gouvernance dédiée.....	10
Nos engagements.....	12
• Les objectifs de notre engagement.....	12
• Notre engagement actionnarial.....	12
• Nos initiatives sur l'investissement responsable.....	13
Nos différentes expertises.....	14
• Expertise : Dette Privée Corporate.....	14
• Expertise : Dette d'Infrastructure.....	14
• Expertise : Émetteurs souverains.....	15
• Expertise : Approche éthique.....	15
• Expertise : Biodiversité.....	17

Version validée par le Comité de Direction de Schelcher Prince Gestion du 30 avril 2024

Préambule

Dans un contexte réglementaire exigeant, Schelcher Prince Gestion poursuit sa mission : proposer des produits d'investissement permettant de faire le lien entre deux besoins, d'une part, la nécessité de financer, directement ou indirectement, les acteurs des transitions, environnementales et sociales, et d'autre part, de répondre aux attentes de ses clients pour donner du sens à leurs investissements.

Chez Schelcher Prince Gestion, nous sommes fermement engagés sur les enjeux ESG (Environnement, Social et Gouvernance) qui guident notre approche. De plus, nous partageons les valeurs de notre maison-mère, le Crédit Mutuel Arkéa, entreprise mutualiste à mission, ce qui inspire nos actions et nos choix.

Nous intégrons systématiquement des critères ESG dans nos processus d'investissement en gestion active. Cela passe par une analyse complète des émetteurs pour évaluer les risques et les opportunités. Notre ambition est d'avoir un impact positif et mesurable sur la planète et les individus.

Pour soutenir nos ambitions, nous nous appuyons sur une équipe d'analystes dédiés à la Recherche ESG, partagée avec Federal Finance Gestion, utilisant un modèle de calcul propriétaire qui intègre des données provenant de prestataires reconnus. Outre l'utilisation de ces outils, l'expertise de nos analystes reste au cœur de notre processus d'investissement pour apporter les éclairages nécessaires aux équipes de gestion.

Contexte de renforcement de l'investissement durable

Nous observons une multiplication des besoins d'intégration des enjeux de développement durable, de réglementations et de référentiels distincts.

Cela se manifeste de deux manières :

- D'une part, il y a une **augmentation des exigences de toutes nos parties prenantes**.
Nos clients souhaitent donner du sens à leurs investissements et mieux appréhender les risques ESG. La Société civile attend des sociétés de gestion qu'elles soient citoyennes et contribuent à la résolution des grands défis ESG.
En tant que filiale du Crédit Mutuel Arkéa, entreprise à mission, nous souhaitons inscrire nos activités dans la Raison d'Être du Groupe.
- D'autre part, nous assistons à un **fort développement des réglementations au niveau européen notamment et des normes de place sur les enjeux de développement durable**.
Le plan de la Commission européenne pour la finance verte, comprenant SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la taxonomie et MIF/DDA (Markets in Financial Instruments Directive/Regulation), introduit différents indicateurs, objectifs et besoin de transparence.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a également émis des recommandations, notamment la Doctrine 2020-03 précisant les niveaux d'intégration requis afin de pouvoir communiquer sur la prise en compte des enjeux ESG par les fonds.
Les cahiers des charges des labels évoluent également, tout comme les obligations liées à l'Article 29 de la Loi Energie Climat. Ces réglementations et normes visent à encadrer et promouvoir les pratiques d'investissement durable et à renforcer les obligations de transparence à notre charge quant à la prise en compte de ces enjeux dans notre organisation et dans nos processus de gestion.

Par ailleurs, il nous apparaît qu'une évolution majeure de la finance durable réside dans la prise en compte de la notion de double matérialité. Cette dernière traduit le fait que les enjeux ESG revêtent deux réalités : la performance financière des entreprises qui subissent positivement ou négativement les impacts générés par l'environnement économique, social et naturel sur leur développement, leur performance et leurs résultats (vision « Outside-In »), et d'autre part les impacts négatifs ou positifs de l'entreprise sur son environnement économique, social et environnemental (vision « Inside-Out »).

Notre réponse

La multiplication des besoins et des référentiels, correspondant à la fin de la notation ESG unique, a engendré un besoin croissant de disposer d'un ensemble d'indicateurs variés et précis pour prendre en compte les grands enjeux. Nous observons ainsi trois grandes familles d'indicateurs

D'une part, ceux nous permettant d'assurer **la conformité de nos investissements avec les exclusions légales, nos politiques sur les standards minimum** et les secteurs controversés. Cela implique le respect de nos politiques sectorielles et des exclusions faites au regard du Pacte Mondial des Nations Unies et d'autres grandes conventions internationales. Nous sommes conscients de l'importance de prendre en compte ces critères pour garantir que nos investissements sont alignés sur nos valeurs et nos objectifs en matière de durabilité.

D'autre part, les indicateurs relatifs à la **gestion des risques ESG de nos portefeuilles**. Nous souhaitons donner un signal clair aux gérants de portefeuilles sur l'impact des enjeux ESG et leur prise en compte sur la performance financière des investissements. Pour cela, nous produisons une notation ESG qui évalue les performances environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs. De plus, nous effectuons un calcul de risque en matière de durabilité afin de mieux appréhender les risques potentiels liés à nos investissements.

Enfin, la troisième famille regroupe les indicateurs **d'impacts de nos investissements pour donner du sens à nos portefeuilles et évaluer leur impact sur les parties prenantes**. Nous disposons de mesures climatiques et en matière de biodiversité pour évaluer l'empreinte environnementale de nos investissements.

De plus, nous utilisons les calculs réalisés dans le cadre de la réglementation SFDR pour mesurer l'investissement durable et évaluer les principaux impacts négatifs.

→ Approche normative et sectorielle

Notre approche normative et sectorielle vise à respecter nos engagements sur les grands enjeux de développement durable. Dans cette optique, nous nous assurons du respect des exclusions légales et des valeurs en contradiction avec le Pacte Mondial des Nations Unies. Les éléments décrits ci-après résument nos politiques sectorielles publiées à la date du présent document et disponibles sur notre site internet.

https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique_dexclusion_2024.pdf

Tout d'abord, nous nous conformons aux exclusions légales concernant **les armes controversées**, telles que définies par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo, qui incluent les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions. Conscients de l'utilisation faite de certains types d'armement qui ne sont néanmoins pas interdits par la réglementation française, nous avons souhaité étendre nos exclusions pour inclure les armements à uranium appauvri ou à phosphore blanc.

Nous effectuons également un suivi des **valeurs particulièrement controversées**. Cela comprend l'exclusion des sociétés qui ne respectent pas les 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les grandes conventions sur les droits de l'homme, le droit du travail et l'environnement. Par ailleurs, Schelcher Prince Gestion s'engage à exclure de ses investissements les entreprises agissant en contradiction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris aux principes et aux droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Nous excluons également depuis 2020 les entreprises impliquées dans l'exploitation du **charbon thermique** ou dans la production d'électricité à partir du charbon pour une sortie totale en 2027. Nous avons publié également une politique **Pétrole et Gaz** en 2021, mise à jour en 2022 et 2023, excluant les émetteurs dont plus de 25% de leur production provient des énergies fossiles non conventionnelles et ceux impliqués dans le MIDSTREAM (capacités de GNL)

Enfin, nous avons mis en place en 2023 une politique d'exclusion relative aux investissements dans le secteur du **tabac**, excluant les émetteurs pour lesquels plus de 5% de leur chiffre d'affaires provient de la production de tabac ou plus de 15% de la distribution de tabac.

→ Gérer les risques ESG de nos portefeuilles

Nous avons mis en place des mesures visant à fournir un signal clair à nos gérants de portefeuilles sur l'impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur la performance financière de nos investissements. Pour ce faire, nous utilisons deux indicateurs clés : la notation ESG et le risque de durabilité.

La **notation ESG** est une mesure de la performance ESG des émetteurs, comparée à d'autres émetteurs de leur secteur. Nous effectuons des calculs sur 69 secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) afin de garantir la qualité et la représentativité des groupes de comparables. Cette mesure est réalisée dans deux univers distincts : l'Europe et le reste du monde. Nous utilisons une pondération différenciée de 20 critères, fondée sur l'analyse de notre équipe de Recherche ESG pour chaque secteur. Seuls les critères jugés

matériellement importants sont pris en compte. Nous utilisons par exemple 14 critères pour le secteur de l'alimentation et des boissons, et 5 critères pour les médias. La gouvernance d'entreprise est systématiquement prise en compte et surpondérée dans notre évaluation, convaincus que ce pilier est clé.

Nous mesurons la performance à l'aide d'un score de gestion des enjeux matériels, car le score d'exposition n'est pas pertinent pour notre approche de sélection des meilleurs acteurs de chaque secteur. Ce score varie de 0 à 20, avec une valeur centrale de 10..

Le deuxième indicateur que nous utilisons est le **risque de durabilité**, qui mesure le risque ESG auquel un émetteur est exposé, exprimé de manière absolue. Contrairement à la notation ESG, ce score ne prend pas en compte les émetteurs du même secteur. Nous prenons en considération des critères représentant des enjeux ESG matériels. Ce score de risque exprime la part de risque subsistant après la mise en place des politiques et initiatives des émetteurs. Il est évalué sur une échelle de 0 (pas de risque) à 100 (risque maximum).

Grâce à ces deux indicateurs, notes ESG et risque de durabilité, nous fournissons à nos gérants de portefeuilles des informations précieuses sur la performance ESG des émetteurs et sur le risque de durabilité associé. Ils peuvent par conséquent prendre des décisions éclairées et mieux évaluer l'impact des enjeux ESG sur nos investissements.

→ Mesurer les impacts de nos fonds

Notre objectif est de donner du sens à nos portefeuilles en mesurant les impacts de nos investissements sur les parties prenantes. Pour y parvenir, nous avons mis en place différentes mesures qui deviennent désormais un standard, en lien avec les obligations de la réglementation et notamment l'Article 29 de la Loi Énergie Climat.

Pour garantir la qualité de nos mesures, nous faisons appel à des fournisseurs renommés tels que MSCI et Sustainalytics.

Nous collectons des points de données essentiels pour évaluer les **impacts climatiques** de nos investissements.

Cela inclut:

- les émissions de gaz à effet de serre (absolues, intensité, empreinte) sur les scopes 1, 2 et 3,
- l'alignement de la température de nos portefeuilles, ce qui nous permet de comprendre leur contribution à l'objectif de limitation du réchauffement climatique,
- la part verte de nos investissements,
- et des indicateurs de risques climatiques pour évaluer les impacts potentiels.

En outre, nous sommes soumis aux obligations de la Réglementation sur la **Divulgence des Informations Financières liées à la Durabilité (SFDR)**. Nous avons pour cela développé une méthodologie de calcul de l'investissement durable qui repose sur des pourcentages d'activité considérée comme durable. Nous calculons également les principaux impacts négatifs de nos investissements, conformément aux exigences réglementaires. Enfin, nous avons choisi de prioriser pour la plupart de nos fonds deux Principales Incidences Négatives (ou PAI - Principal Adverse Impact) : l'intensité carbone des scopes 1 et 2, ainsi que l'application d'une politique en matière des droits de l'Homme. Ce choix reflète le positionnement de notre société, en cohérence avec la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Concernant la question de la **biodiversité**, dans le cadre du développement d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés, Schelcher Prince Gestion a accès à des données ESG relatives à la biodiversité par ses fournisseurs de données et notamment Carbone4Finance. Ces données ESG doivent permettre de comprendre l'exposition aux risques biodiversité des investissements mais également d'avoir une analyse plus fine sur certains facteurs directs impactant la biodiversité. Toutefois, afin de piloter l'alignement des investissements aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique, il conviendrait de développer une approche basée sur différents outils (aspect impacts négatifs mais également la mesure des dépendances aux services rendus par la nature). Pour l'heure, seuls les éléments relatifs aux aspects négatifs sont disponibles. L'intégration de toutes les dimensions de la biodiversité dans les activités de Schelcher Prince Gestion est une démarche d'amélioration continue dont le rythme dépend aussi d'éléments exogènes (clarté et stabilité du cadre réglementaire, horizon de temps très long, disponibilité et qualité des méthodologies d'analyse et des données permettant d'évaluer les impacts et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité...).

Schelcher Prince Gestion s'est fixé comme objectif à fin 2024 et à l'issue des travaux précédemment mentionnés, d'élaborer une première stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans l'Accord de Kunming-Montréal, adopté le 19 décembre 2022 à l'occasion de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, et suivre un premier indicateur d'empreinte biodiversité sur une partie représentative de son portefeuille d'actifs.

Nos moyens au service de la Recherche ESG

→ Moyens techniques

Pour assurer une recherche ESG de qualité, nous nous appuyons sur des fournisseurs de premier plan et des outils innovants et sécurisés.

Nous collaborons avec des fournisseurs reconnus dans le suivi des enjeux ESG tels que Sustainalytics, MSCI et Carbon4Finance. Ces partenariats nous permettent d'accéder à des données fiables et à jour pour évaluer les performances environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs.

En ce qui concerne les outils techniques, nous avons mis en place des flux SFTP et des API (Application Programming Interface) pour assurer une intégration sécurisée des flux d'information de nos fournisseurs. De plus, nous utilisons les capacités de stockage mises à disposition par le groupe Arkéa ("datalake") qui nous permet de stocker de manière centralisée et sécurisée toutes les données nécessaires à notre recherche ESG.

Enfin, nous veillons à ce que les scores ESG soient facilement accessibles aux équipes de gestion via l'intégration aux outils de tenue de position. De plus, nous avons développé des solutions telles que Google Looker Studio pour permettre une consultation conviviale et interactive et sécurisée des données ESG.

→ Moyens humains

La recherche repose sur une collaboration étroite entre les équipes de Recherche Financière et les équipes de Recherche ESG sous la responsabilité d'une même personne. L'équipe de Recherche ESG, partagée avec Federal Finance Gestion, est composée de 8 ETP.

L'équipe de recherche est organisée par secteur et fonctionne systématiquement en binôme d'analystes (un analyste financier et un analyste ESG) car nous sommes convaincus que l'analyse des émetteurs est plus pertinente en combinant une approche financière et une approche ESG et que ces deux dimensions de l'analyse sont complémentaires et permettent une meilleure évaluation du risque d'investissement, mais aussi de l'opportunité.

Cette équipe réalise les analyses ESG des sociétés et est en charge du traitement des informations ESG, de leur diffusion et compréhension. Présente au sein de la salle des marchés, cette équipe favorise au quotidien la prise en compte des questions ESG dans la gestion des fonds et mandats.

→ Une gouvernance dédiée

Notre démarche globale d'investisseur responsable est soutenue par le Comité de Gouvernance ESG mis en place au sein d'Arkéa Investment Services et qui permet d'assurer la cohérence des stratégies ESG des sociétés affiliées, Schelcher Prince Gestion et sa société sœur Federal Finance Gestion. Au-delà de la coordination, ce comité est aussi un lieu d'échange des pratiques afin que Schelcher Prince Gestion et Federal Finance Gestion puissent s'inspirer des meilleures initiatives. Il permet de mener des projets en commun (formation des salariés aux enjeux ESG, déploiement d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques).

En outre, un comité de gouvernance ESG dédié à Schelcher Prince Gestion se tient régulièrement (tous les 2 mois) et statue sur les décisions relatives à la méthodologie ESG et aux projets menés en la matière. Il s'agit d'un comité de présentation, d'échange et de validation des méthodologies relatives aux calculs d'indicateurs extra-financiers, aux bases de données utilisées, et à tout autre sujet relatif à la stratégie ESG.

Au sein de Schelcher Prince Gestion, plusieurs équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement responsable. Au-delà de l'équipe de Recherche ESG qui se consacre exclusivement à ces questions, ce sont finalement toutes les équipes de gestion, de marketing, commerciales qui s'impliquent dans la diffusion et l'utilisation des informations ESG.

L'équipe Risque et Information et de Conformité assurent le suivi ex-post des performances extra-financières des fonds et la matérialisation de la stratégie extra-financière de la société de gestion.

Nos engagements

→ Les objectifs de notre engagement

Schelcher Prince Gestion se positionne comme investisseur responsable et prend à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition. Cette volonté représente ainsi la déclinaison de la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa dans notre métier de gestionnaire d'actifs.

Dans ce cadre, nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation ESG en dessous de la moyenne de leur secteur.

A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra-financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des initiatives d'engagement collaboratives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Notre politique d'engagement précise notre démarche en pratique et inclut le rapport de nos actions d'engagement sur l'exercice précédent.

→ Notre engagement actionnarial

Le vote aux Assemblées Générales constitue un moyen de défense des intérêts des actionnaires et des souscripteurs sur le long terme. L'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion de Schelcher Prince Gestion dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. La politique de vote intègre également le soutien aux résolutions d'actionnaires concernant les impacts sociaux et environnementaux.

L'organisation de l'activité de vote aux Assemblées Générales est centralisée par l'équipe Recherche ESG de Schelcher Prince Gestion. Cette équipe est chargée d'instruire et d'analyser les résolutions soumises aux assemblées générales.

Une convention a été passée avec un prestataire (Glass Lewis) pour fournir à Schelcher Prince Gestion les informations et documents nécessaires au vote.

Le détail de l'organisation des votes et de nos principes d'exercice du vote (périmètre et orientation des votes), est consultable dans notre politique de vote, qui inclut également le rapport de nos votes sur l'exercice précédent.

https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2023-09/politique_de_vote_et_dengagement_schelcher_prince_gestion_2023.pdf

→ **Nos initiatives sur l'investissement responsable**

Schelcher Prince Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2018 et reconnaît que les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance sont susceptibles d'influer sur la performance à moyen et long terme des acteurs économiques.

Schelcher Prince Gestion est également signataires de plusieurs autres initiatives de place ou internationales, telles que le CDP, Finance for Biodiversity ou ChemSec et participe à des groupes de travail de l'AFG et de l'Institut pour la Finance Durable.

Nos différentes expertises

Au-delà de notre approche globale en matière de notation ESG, qui s'applique à la grande majorité de nos investissements (actions, obligations, produits structurés), l'équipe Recherche ESG a développé plusieurs expertises sur des classes d'actifs ou thématiques spécifiques.

→ Expertise : Dette Privée Corporate

En ce qui concerne la classe d'actifs de Dette Privée Corporate, l'analyse des enjeux extra-financiers et leur évaluation sont réalisées depuis 2017 en partenariat avec Ethifinance, agence d'analyse et de notation extra-financière spécialisée sur les petites et moyennes entreprises. La méthodologie et le référentiel définis ensemble font annuellement l'objet d'une revue méthodologique afin de tenir compte de l'évolution de la maturité des sociétés en portefeuille sur les sujets ESG et du cadre réglementaire.

Lors de la phase de due diligence, un premier état des lieux des pratiques et avancées en matière d'ESG est réalisé. Les attentes sont ainsi partagées avec le management de l'entreprise. La réponse par les entreprises à un questionnaire, issu de la méthodologie mise en place, doit permettre la réalisation d'une analyse extra-financière et d'une notation initiale en amont de la réalisation de l'investissement.

De même, la signature par un représentant légal de l'entreprise dans laquelle nous investissons d'une attestation de respect des 10 principes du Pacte Mondial de Nations Unies constitue également une condition préalable à la réalisation de l'investissement.

Durant la vie de l'investissement, selon une périodicité annuelle, les performances ESG sont évaluées et comparées à des pairs et dans le temps grâce à un référentiel solide. Agrégées dans un reporting, ces performances sont communiquées aux clients des fonds de dettes privées. L'analyse peut être partagée avec l'entreprise financée afin d'échanger sur ses forces et faiblesses et mettre en exergue de possibles axes d'amélioration.

Nous souhaitons ainsi accompagner les entreprises dans leur transition vers une prise en compte des enjeux extra-financiers dans une dynamique de progrès alors que l'univers d'investissement des PME/ETI présente un niveau de maturité très hétérogène.

Le taux de réponse à l'ensemble des items du questionnaire ESG est en croissance depuis 2017 et supérieur à 85% sur l'ensemble des sociétés en portefeuille. Le fonds de Dette Privée Corporate Pro'Action Rebond 2021 - Compartiment Capitalisation et Compartiment Distribution - est classé Article 8.

Sur l'ensemble des investissements réalisés en dette Privée Corporate sur l'année 2023, plus de 40% comportaient des critères ESG et une trajectoire associée avec un mécanisme d'ajustement des marges du financement en fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs. Un nouveau fonds, Schelcher Private Debt Senior, a été lancé avec un premier investissement en 2024. Il est classé Article 8 et à l'instar des fonds de dette privée corporate de Schelcher Prince Gestion, il intègre systématiquement en amont des investissements une analyse extra-financière.

→ Expertise : Dette d'Infrastructure

Sur le périmètre de la dette d'infrastructure Schelcher Prince Gestion a déployé une expertise de Dette Infrastructure Transition offrant, au travers d'une gamme de fonds de dette et mandats, une nouvelle opportunité de financer les transitions énergétiques, environnementales et sociales à l'échelle européenne au service d'une performance durable pour nos clients. L'objectif est d'allouer des financements aux emprunteurs pour lesquels les projets (structure juridique indépendante) s'appuient sur un socle de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et apportent des solutions concrètes à la transition énergétique et environnementale (ratio d'alignement Taxonomie de 80% pour le compartiment « impact » et 50% pour le compartiment « core ») et à la digitalisation de l'économie. La méthodologie de notation ESG est spécifique à cette classe d'actifs. L'objectif est de donner une opinion sur un projet spécifique, dans une approche absolue (absence de taux de sélectivité et approches Best-in-Class). Pour les aspects ESG du sponsor ou de la principale partie prenante, les outils de notation ESG existants sont toutefois utilisés. Cette analyse ESG de même que la prise en compte des nouveaux référentiels (Taxonomie, SFDR) sont intégrés à toutes les étapes du processus d'investissement et de gestion afin de garantir la performance extra-financière des fonds.

→ Expertise : Émetteurs souverains

Les enjeux extra-financiers variant selon la nature des émetteurs (une société organise la formation et développe l'employabilité de ses salariés, tandis qu'un Etat organise les systèmes d'éducation), Schelcher Prince Gestion a développé un référentiel d'analyse dédié aux Etats.

Les critères d'investissement reposent sur l'analyse des trois grands enjeux de développement durable, répartis en onze critères d'analyse dédiés aux Etats. Ces critères, reposant sur des bases de données publiques (mises à disposition par l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Agence Internationale de l'Énergie, les ONG Freedom House et Transparency Internationale) permettent d'analyser l'ensemble des problématiques de développement durable et de responsabilité auxquelles sont confrontés les Etats.

Les Etats sont ainsi classés au regard de leurs pratiques de développement durable. La note extra-financière correspond à la moyenne des trois domaines E, S et G analysés, reposant sur l'étude de onze critères. Les domaines E, S et G sont pondérés différemment selon le niveau de développement du pays appréhendé par le niveau atteint par le ratio de PIB/habitant. Au final, la note extra-financière d'un Etat est comprise entre A (maximum) et E (minimum). Pour éviter de s'exposer à des risques ESG sévères, Schelcher Prince Gestion a intégré à son dispositif de maîtrise des risques une clause d'interdiction d'investissement sur les émetteurs souverains les moins bien notés (notation E).

→ Expertise : Approche éthique

Schelcher Prince Gestion a développé une approche originale et unique pour replacer la personne humaine au centre des préoccupations pour ses clients voulant intégrer la Doctrine Sociale de l'Eglise dans leurs investissements.

Nous nous appuyons sur les repères éthiques pour la gestion financière des biens de l'Eglise, ainsi qu'aux recommandations de la Conférence des évêques de France en matière de placements financiers.

Ainsi notre démarche concilie les 3 approches suivantes :

- **Une approche d'exclusions** : exclusions des sociétés impliquées dans le secteur des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, uranium appauvri, phosphore blanc), exclusions des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies, exclusion des entreprises dont les activités sont contraires aux principes posés par la Doctrine Sociale de l'Eglise.
- **Une approche responsable** : agir en amont en sélectionnant uniquement les investissements en phase avec les principes fondamentaux.
- **Une approche positive** : sélection des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable, d'environnement, de conditions sociales, de gouvernance et de sauvegarde de la Maison commune.

Le filtre éthique vise à exclure les sociétés ou les émetteurs souverains ne répondant pas aux critères éthiques inspirés des valeurs de la doctrine sociale de l'Église :

- le bien commun,
- la charité,
- la destination universelle des biens,
- la dignité de la personne humaine,
- la justice, l'option préférentielle pour les pauvres,
- la solidarité,
- la subsidiarité

Il s'inspire également des valeurs traduites par la Conférence des Évêques de France en critères appelés les « Repères Éthiques » et qui sont :

- le respect des droits de l'homme, de la vie et la promotion de la paix,
- le respect des droits fondamentaux du travail,
- le développement du progrès social et de l'emploi,
- la préservation de l'environnement (Sauvegarde de la Maison commune, acteurs soucieux d'un développement environnemental harmonieux),
- le respect des règles de fonctionnement du marché,
- le respect des règles de bonne gouvernance.

Ainsi, sont exclues, les sociétés impliquées dans les domaines d'activité suivants :

- Avortement
- Recherche sur les cellules souches embryonnaires
- Contenus pornographiques
- Jeux de hasard et d'argent
- Tabac
- Armement
- Charbon
- OGM

et sont exclus, les émetteurs souverains :

- qui pratiquent la peine de mort
- qui pratiquent la corruption
- qui ne respectent pas la liberté de la presse
- qui autorisent l'euthanasie active

→ Expertise : Biodiversité

Conscient de l'importance de préserver la biodiversité, Schelcher Prince Gestion a le souhait de se positionner activement sur cet enjeu crucial et s'engage à contribuer activement à sa préservation en prenant plusieurs mesures concrètes.

Tout d'abord, nous avons signé en 2021 le pledge "Finance for Biodiversity", démontrant ainsi notre engagement. Nous participons activement à la Fondation créée lors du lancement du pledge, en contribuant à ses initiatives et en collaborant avec d'autres acteurs du secteur financier. Nous sommes dans ce cadre membre de différents groupes de travail :

- groupe de travail sur les données,
- groupe de travail Advocacy
- et membre de l'Advisory Committee.

Par ailleurs, dans le cadre du développement d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, Schelcher Prince Gestion a accès à des données ESG liées à la biodiversité par ses fournisseurs de données. Nous avons recours à l'outil développé conjointement par Carbone 4 Finance et CDC Biodiversité. Cet outil nous permet d'évaluer l'impact de nos activités sur la biodiversité et de prendre des décisions éclairées pour la préserver.

Le choix a porté sur l'utilisation du MSA ("mean species abundance") qui mesure l'intégrité d'un écosystème et varie de 0% à 100% où 100% représente un écosystème, qu'il soit terrestre ou aquatique, vierge de toute activité humaine. Pour simplifier, 100% correspond à une forêt vierge alors que 0% correspond à un parking. Un impact de 1 MSA.KM2 est donc équivalent à l'artificialisation d'1 km2 d'un écosystème vierge. Par exemple, 1 km2 de forêt vierge transformé en un parking est une perte de 100% soit 1 MSA.km2. Ces impacts exprimés en MSA.km2 (Mean Species Abundance) peuvent ensuite être agrégés au niveau des portefeuilles.

Nous poursuivons nos travaux pour mesurer à terme l'impact positif de nos investissements sur la biodiversité.